

(N° 41.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 MARS 1877.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue un crédit supplémentaire de 311,000 francs au Budget du corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1876.

(Voir les N° 62 et 88 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président, le Baron d'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE,
E. ORBAN DE XIVRY, FLECHET, le Comte DE ROBIANO, et SACQUELEU, Rapporteur.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à l'examen de votre 6^{me} Commission un Projet de Loi ayant pour but d'allouer au Budget de la Gendarmerie de l'année 1876 un crédit supplémentaire de 311,000 francs, dont 303,000 francs sont réclamés pour couvrir l'insuffisance du prix des fourrages.

D'un autre côté, des insuffisances se sont également produites en ce qui concerne les allocations pour frais de transport et pour soins sanitaires.

Cette demande de crédit est hautement justifiée par l'Exposé des motifs. Aussi, votre Commission est-elle unanime pour vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

Le Rapporteur,
F. SACQUELEU.

Le Président,
J. VAN SCHOOR.